

Association Nationale



des Assistants de Service Social

15, rue de Bruxelles 75009 Paris

01 45 26 33 79

site Internet : <http://www.anas.fr>
mail : info.anas@yahoo.fr

COMMUNIQUE

1 mars 2011

Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO) Inquiétude et vigilance sur leur mise en place l'ANAS alerte et consulte les professionnels

La mise en place, dans chaque département, des plateformes uniques visant à recenser en temps réel les demandeurs d'hébergement et les places disponibles dans les centres d'hébergements d'urgence, de stabilisation, d'insertion et de tout ou partie du parc de logements de transition **pose plusieurs problèmes** :

- Alors qu'elle est obligatoire en la matière, **toujours pas de validation par la CNIL** du programme informatique dit « simplifié » proposé par le ministère et qui centralise les demandes et enregistre nominativement les données sociales relatives aux demandeurs. Ce fait nous a été confirmé lors d'une rencontre avec la CNIL le 26 janvier 2011.
- **Quel fonctionnement actuel ou à venir** des SIAO au regard de l'utilisation qui pourrait être faite des informations personnelles transmises par les travailleurs sociaux aux représentants institutionnels et notamment au préfet ? Les différentes identités juridiques possibles et le pilotage par la Préfecture nous pose question quant au caractère de dangerosité de la centralisation et du manque de transparence. Il est à noter que l'outil informatique proposé par le ministère et les possibles impressions de "listing" des personnes nous placent en **rupture avec le secret professionnel**.
- Les items demandés sur l'outil informatique et les formulaires papiers sont parfois **disproportionnés** par rapport à une demande d'hébergement et laissent peu de place à l'évaluation sociale des travailleurs sociaux. De plus nous nous inquiétons de **l'affectation des places à des personnes en rapport à l'offre** et non plus la demande ou le besoin.
- Nous assistons avec cette mise en place à une **volonté de l'état de recentrer les CHRS sur de l'hébergement**, renvoyant aux collectivités territoriales, le travail

d'évaluation des parcours des personnes voire la référence des accompagnements sociaux.

Cet ensemble d'éléments nous fait craindre un **“pistage” des populations hébergées**, ou en demandes d'hébergement. Ajoutons que les différences d'organisations d'un département à l'autre ajoutent à la difficulté de mesurer précisément comment s'organise chaque SIAO.

C'est pourquoi la Commission Déontologie de l'ANAS adresse un questionnaire aux adhérents et professionnels afin de lui faire remonter les informations sur les terrains. Au regard des résultats et si des dérives se poursuivent ou apparaissent, nous produirons des alertes locales ou nationale.

Françoise LEGLISE
Présidente